



ALGERIE TELECOM -SPA-  
DIRECTION OPERATIONNELLE AIN TEMOUCHENT

Réf : -D46/ DPM/MG / 08 /2021

Ain Témouchent le 14/02/2021

Le Directeur Opérationnel, Ain Témouchent  
A  
GROUPEMENT SCGB-BETARAIL  
CITE BADREDDINE KHEMIS EL KHECHENA  
BOUMERDES

OBJET: MISE EN DEMEURE

Projet: Acquisition et installation des pylônes et des mats ainsi que leurs accessoires appropriés y compris les travaux de génie civil - Site AIN ZDIEL-HSSASNA

- Vu le contrat des travaux N° 66/2020 DU 10/01/2021 conclu avec l'entreprise BENHAMICHE KAMEL
- Vu le bon de commande 200240 DU 25/01/2021
- Vu l'ordre de service N° 02/2021 de démarrage des travaux du 27/01/2021 notifié à l'entreprise BENHAMICHE KAMEL
- l'entreprise est invite et sans délai de renforcer le chantier en moyens humains et matériel
- Vu le rapport du bureau d'étude.
- vu les deux engagements, moyens humaines et matériels.
- Vu l'article N°10 Du marché relatif au délai d'exécution contractuel fixé à 17 jours pour le projet Acquisition et installation des pylônes et des mats ainsi que leurs accessoires appropriés y compris les travaux de génie civil - AIN ZDIEL-HSSASNA
- considérant que le délai d'exécution est consommé.
- Vu le retard non justifier enregistré depuis le démarrage des travaux, et manque d'effectifs et moyens matériels.

De ce qui procède :

L'Entreprise BENHAMICHE KAMEL représenté par son gérant est mise en demeure, pour renforcement du chantier en moyens humains et matériels pour résorber ce retard, et d'achever les travaux dans délais un délai de **Huit (08) jour**.

Faute par l'entreprise de satisfaire à cette mise en demeure, Algérie télécom se réserve le droit de prendre les mesures administratives et réglementaires à l'encontre de l'entreprise.

LE DIRECTEUR

